

Décision N° 030 /D/OBC/DG/DRHAAF/SDAFM/SAF/BM

Portant attribution de Marché passée après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°019/AONO/OBC/CIPM/2026 du 25/06/2026 relatif à la fourniture du papier de reprographie A4 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026, (Lot 2).

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;
- Vu le Décret n° 93/255 du 28 septembre 1993 portant création d'un Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/0135/PM du 31 janvier 2018 portant nomination de M. MINKOULOU Etienne Roger comme Directeur de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics ;
- Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°047/CAB/PM du 17 mai 1994 portant organisation administrative et financière de l'Office du Baccalauréat du Cameroun ;
- Vu l'Arrêté conjoint n°85/B1/1464/AC/MINEDUB/MINESEC du 19 Août 2025 fixant le calendrier de l'année scolaire 2025/2026 en République du Cameroun ;
- Vu la Circulaire n°0001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Résolution n°2025/38/OBC/CA du 22 décembre 2025 portant adoption du budget de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, exercice 2026 ;
- Vu la Décision n°1094/25/MINESEC/SEESSEN/SG/GCEB/OBC/DEESG/DEESTP/DECC/SDOEC du 10 octobre 2024 fixant le calendrier des Examens et Concours de la session 2026 ;
- Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres du Juillet 2026 ;
- Vu la lettre N°044/L/OBC/CIPM/2026 portant Avis de la CIPM suite à l'examen du rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres ;
- Vu les nécessités impérieuses de service ;

DECLARE :

Article 1^{er} :

En application des dispositions des articles 99 et 101 du Code des Marchés Publics relatif à la procédure d'attribution des marchés,

L'Etablissement SATRAC est déclaré attributaire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°019/AONO/OBC/CIPM/2026 du 25/06/2026 pour la fourniture du papier de reprographie A4 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026, (Lot 2).

Désignation du projet	Entreprise attributaire	Montant TTC FCFA	Délais
Fourniture du papier de reprographie A4 à l'Office du Baccalauréat du Cameroun au titre de l'exercice 2026, (Lot 2).	ETABLISSEMENT SATRAC Tél : +237 677 86 77 38 N° CONTRIBUABLE : « P055900156184U » N°RCCM : RC/YAE/2023/A/2026 N° de compte : CM21 10039-10023-00040-00412000947-12 UNION BANK OF CAMEROON PLC Siège social : BAMENDA, BP : 15569 Douala, Blvd de la liberté	74 050 804	15 jours

Article 2 :

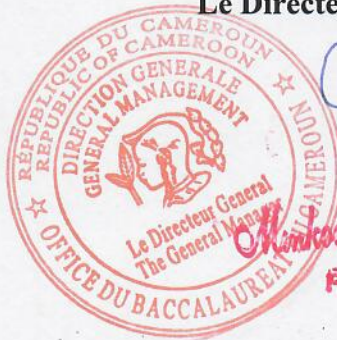
La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, **06 AOUT 2026**

Le Directeur Général

Ampliation :

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM/OBC
- Intéressé



Ministère de l'Éducation
PIFG/HF